

Monsieur le Directeur Académique  
DSDEN de l'Hérault

**Objet : Organisation de l'amphi-garnison 2018**

Monsieur le Directeur Académique,

L'amphi-garnison 2017 a occasionné des difficultés de gestion pour les services, des difficultés de fonctionnement pour les écoles et pour les enseignants. La principale cause de ces problèmes venait des postes fractionnés : malgré le travail minutieux des services pour proposer des regroupements logiques de postes fractionnés, le fait d'autoriser le détricotage de ces regroupements avait semé la pagaille :

- Affectation de plusieurs enseignants sur différentes fractions dans une même école, là où un seul pouvait tous les effectuer ;
- Incompatibilité des regroupements recomposés par les collègues, notamment en terme de rythmes scolaires ou de quotités ;
- Situations inéquitables pour les enseignants à petit barème, qui récupéraient des miettes de postes fractionnés (4x25% dans différentes écoles, parfois éloignées et dans différentes circonscriptions).

Lors des groupes de travail mouvement du 21 novembre 2017 et du 9 mars 2018, le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à ce détricotage, vous avez reconnu le bon sens de cette proposition. Sollicité en CAPD pour arbitrer cette question, Monsieur le Directeur Académique a acté le fait de ne plus l'autoriser lors de l'amphi-garnison 2018.

Or, vous nous avez à nouveau contacté en début de semaine pour discuter de l'organisation de l'amphi-garnison. Si nous nous réjouissons d'être consultés sur ces questions importantes, nous ne pouvons pas accepter que les engagements pris en GT et en CAPD soient remis en cause, surtout à la dernière minute. Nous vous demandons donc de confirmer définitivement que le détricotage des regroupements de postes fractionnés ne sera pas possible en amphi-garnison cette année, comme vous vous y êtes engagé. Il sera toujours temps de rediscuter cette organisation l'an prochain...

Concernant les temps partiels, nous rappelons notre position : permettre aux collègues concernés de se positionner sur des postes à temps plein et récupérer les fractions restantes pour la suite. Ainsi, les postes seront attribués de manière équitable, en tenant compte du barème.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, que nos demandes sont motivées par notre attachement à un Service Public d'Éducation de qualité.

Magali KORDJANI, co-secrétaire du SNUipp-FSU 34

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Kordjani', enclosed in a light blue rectangular box.